

Quand un chef économiste se trompe lourdement sur le RSA

blogs.mediapart.fr/atd-quart-monde/blog/201020/quand-un-chef-economiste-se-trompe-lourdement-sur-le-rsa

Jean-Christophe Sarrot, (ATD Quart Monde), *Mediapart*, 26 octobre 2020

Dans un texte publié le 15 octobre 2020 dans le quotidien *La Croix*, Patrick Artus, chef économiste de Natixis, justifie le refus d'Emmanuel Macron de revaloriser les minima sociaux dont le RSA. Cette revalorisation est pourtant une demande de longue date des associations de solidarité, car le RMI équivalait à sa création en 1988 à 50 % du SMIC et le RSA a dégringolé aujourd'hui à 37 % (452 € pour une personne seule sans enfant bénéficiant d'une aide au logement, contre 1 219 € net pour le SMIC) et aujourd'hui, quand on ne parvient pas à accéder à un emploi décent et qu'on est cantonné aux aides sociales, le RSA ne permet même plus à une famille de "survivre".

Qu'en est-il des arguments présentés par Patrick Artus ?

"Les personnes qui touchent le RSA n'ont a priori pas perdu de revenu [pendant le confinement]"

FAUX. Il suffit d'écouter les personnes concernées et les responsables d'associations de solidarité depuis six mois. Christophe Devys, président du collectif Alerte, résumait bien en septembre combien la crise sanitaire aggravait la situation des plus précaires : "les plus pauvres d'entre nous ont à la fois dû subir une hausse de leurs dépenses, sur le budget alimentation notamment, et une baisse de leurs revenus car beaucoup ont perdu les petits boulots qu'ils pouvaient avoir(1). Tout ça a abouti à ce que le recours à l'aide alimentaire augmente de près de 50 %. Sans cette aide distribuée par les associations, beaucoup de personnes n'auraient pas pu s'alimenter. Ce n'est pas normal dans un pays comme le nôtre. En outre, avec la crise sociale qui nous attend, les choses vont encore considérablement se dégrader dans les mois qui viennent."

"Si on cumule un RSA et une allocation logement, on a un revenu qui atteint 970 € par mois."

D'où sort ce chiffre ? Le revenu disponible mensuel d'une personne au RSA sans enfant est de 776 € selon le ministère de la Santé (c'est un peu variable en fonction du montant de l'aide au logement).

Peut-être Patrick Artus parle-t-il du RSA "majoré" (c'est-à-dire pour une personne seule avec au moins un enfant), qui est de 967 € (le revenu disponible est même de 1 158 € mensuel dans ce cas) ? Mais alors, il faut comparer ce revenu RSA d'une personne seule avec enfant au revenu SMIC d'une personne seule avec enfant, qui est de 1 866 €, et non pas 1 200 € dans l'exemple de M. Artus.

"Augmenter le RSA fait courir le risque de rendre la reprise d'un travail moins attractive."

FAUX. M. Artus appuie son raisonnement sur l'erreur de calcul que l'on vient de voir. D'autre part, il faut savoir que la décision de reprendre ou non un emploi ne dépend pas

que d'un calcul financier. La valeur que la personne attribue au travail, sa volonté d'être utile et l'espoir qu'un emploi précaire débouchera sur un autre plus stable, entrent aussi en considération.

Esther Duflo, Prix Nobel d'économie, explique bien que "Au contraire, toutes les études ont montré qu'il n'y avait aucun effet décourageant sur le travail de garantir à ceux qui n'ont pas d'emploi un revenu plus important. [...] Des minima sociaux plus généreux encouragent et facilitent la reprise de l'activité."

"Le SMIC à temps plein étant à 1 200 € net, on peut en effet hésiter à prendre un travail pour 230 € supplémentaires."

ENTIÈREMENT FAUX. Cette erreur de calcul que l'on vient de voir est la plus grave erreur de Patrick Artus, et celle que l'on commet le plus souvent lorsque l'on compare SMIC et RSA : on oublie qu'une personne/famille au SMIC continue de percevoir des aides sociales : prime d'activité, aide au logement, aide pour une mutuelle santé...

Résultat : l'écart de revenu mensuel est d'en moyenne 700 euros pour une famille entre un RSA et un SMIC, et de 300 euros entre un RSA et un demi-SMIC selon ces comparatifs effectués par la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des Solidarités et de la Santé) pour la première fois en 2020, dans le fil des comparatifs publiés depuis 2013 par ATD Quart Monde dans son livre *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté*.

Cette erreur fondamentale est-elle excusable de la part d'un "chef économiste" ? A vous d'en juger.



"Je peux donc comprendre qu'Emmanuel Macron ne soit pas favorable à une revalorisation du RSA."

FAUX. Une revalorisation du RSA, comme le montrent plusieurs études, présente des intérêts pour les personnes concernées bien sûr, mais aussi pour le retour vers l'emploi et pour l'économie dans son ensemble. C'est aussi ce que rappelle Esther Duflo.

Patrick Artus aurait pu utiliser l'argument que si l'on considère les frais de transport et de garde d'enfant, il n'est pas financièrement profitable de reprendre un emploi. Mais on peut répondre à cet argument que les personnes privées d'emploi ont, elles aussi, certains frais quand elles sont en formation ou en recherche active d'emploi. Là aussi, il faut déconstruire une image erronée : celle du chômeur oisif qui attendrait sans rien faire que l'emploi arrive sur un plateau.

Ces discours erronés d'un chef économiste ne vont bien sûr pas jusqu'à d'autres que l'on retrouve ces jours-ci sur les réseaux sociaux, mais ils se renforcent les uns les autres.

Ils continuent à diffuser des idées fausses sur ce que vivent les personnes les plus précaires et sur les solutions pour s'en sortir.

Ils orientent les choix de nos politiques, influencent l'opinion publique par leur omniprésence médiatique et en rajoutent une couche à l'humiliation ressentie par nombre de bénéficiaires de minima sociaux, augmentant les non-recours à la protection sociale (qui est "la plus chère du monde", comme chacun sait) et les fractures dans notre société.

jean-christophe.sarrot@atd-quartmonde.org

(1) : Fin décembre 2015 en France, 14 % des bénéficiaires de minima sociaux sont salariés (17 % si l'on intègre les travailleurs indépendants) (source : "L'emploi salarié des bénéficiaires de minima sociaux" et "La composition du revenu des ménages modestes", *Minima sociaux et prestations sociales*, Drees, 2019).